

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES : 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES : 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 9 Mars 1867.

BOURSE DE PARIS.

Rte 3 p. 0/0	70	97 75
4 1/2 p. 0/0	69 95	97 75
Du 7 mars	70	97 75
Du 8	69 95	97 75
Du 9	70 10	97 75

BULLETIN

Les nouvelles d'Irlande sont graves. Elles montrent combien étaient hasardees les affirmations portées, il y a peu de jours à la tribune britannique. Non-seulement le mouvement féniens n'est pas terminé, mais il reprend, plus général, plus énergique.

Une dépêche de Dublin fait connaître que le général Massey, de l'armée des Etats-Unis, commandant en chef de la république irlandaise, au lieu et place de Stephens, a été arrêté à Limerick. On a saisi une quantité considérable de fusils. Un certain Jackson, qui devait marcher à la tête de l'armée féniens, a été également arrêté. Les fils télégraphiques ont été coupés dans plusieurs districts du Sud. Des bandes insurgées parcourent les environs de Dublin.

Voici comment on entend la liberté parlementaire en Prusse. Le député Tivesten vient d'être cité à comparaître devant le tribunal de Berlin, pour s'entendre condamner disciplinairement à cause de deux discours qu'il a prononcés dans des réunions électorales.

On assure que la Bavière et le Wurtemberg auraient fait des démarches pour établir des relations avec la Confédération du Nord. Cette nouvelle demande confirmation.

On parle sans cesse d'une entente entre la Russie et la France pour engager le gouvernement turc à faire aux Crétois les concessions les plus larges. Il est difficile de donner à ce sujet une affirmation. Qu'il nous soit permis, néanmoins, de constater que chaque jour la Russie encourage l'insurrection par l'expression hautement avouée de ses sympathies. Ainsi, à l'occasion d'un banquet, le grand-duc Nicolas a porté

un toast aux volontaires grecs qui luttent et meurent si héroïquement et dont les frères ont été, lors de la guerre de Crimée, les seuls alliés de la Russie. L'avenir nous dira quelle somme de franchise il y a dans la politique russe.

Nous ne voudrions pas mériter le reproche de pessimisme ; cependant, il est difficile de se dissimuler que de jour en jour la situation se tend davantage en Europe. Un journal anglais, le Globe, contient un article fort peu rassurant à ce sujet. Il avoue qu'il ne croit pas qu'on puisse ajourner longtemps la solution des difficultés pendantes en Orient et appelle l'attention sur « le toast aux insurgés de Candie » porté par le grand-duc Nicolas de Russie.

Ce qui rend ce témoignage de sympathie plus significatif, ajoute la feuille anglaise, c'est l'ordre expédié aux autorités militaires de Pologne, des provinces de la Baltique (et sans doute des autres parties de l'empire) de rappeler avant le 1^{er} avril, sous les drapeaux tous les soldats en congé. Ce n'est là, sans doute, qu'une mesure de précaution, mais on en prend de telles que dans des conjonctures très graves.

On écrit de Vienne : « Le rétablissement du jury en matière de presse, que le ministère hongrois vient de proposer à la Diète de Pesth, excite l'enthousiasme général, non-seulement en Hongrie, mais encore dans toutes la monarchie. Les provinces allemandes et slaves ne peuvent tarder d'obtenir la juridiction libérale qui vient d'être rendue aux magyars concernant les délits de presse.

On reçoit par Marseille des lettres de Syrie qui mentionnent une tentative d'agitation à Damas. Le gouvernement, ayant fait emprisonner plusieurs tures investigateurs de ce mouvement, l'ordre a été rétabli.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)
 Vienne, 6 mars.
 Le feld-marchal de Hess a reçu aujourd'hui les derniers sacrements.

Trieste, 6 mars.
 Une résolution impériale approuve le projet d'expédition en Asie et ordonne qu'elle aura lieu vers la fin de l'automne prochain.

où à cheval avec Achille et Marie. Le maître de dessein fut étonné. Eugénie vit de très-mauvais œil le retour de Ducroz et ses conséquences.

« Eh bien, ne suis-je pas prophète ! lui demanda Narestan. Ne l'avais-je pas prédit ? Petite brouille, tentative de se distraire, impossibilité d'y parvenir, retour, réconciliation, conclusion, c'est-à-dire mariage : tel est mon programme. Oui, ma chère, je connais le cœur humain ; je suis né psychologue. Que n'en sommes-nous déjà au mariage ! On attend-ils ? »

La comtesse avait écrit à une amie habitant Paris pour lui demander des renseignements sur Achille. Elle en espérait de défavorables ; elle fut déçue dans son attente. Cette dame répondit que le ministre des affaires étrangères honorait M. Ducroz d'une faveur toute spéciale ; qu'elle ne connaissait pas personnellement Achille, mais qu'elle n'entendait que des éloges sur son compte. Impossible donc d'élever contre lui des objections fondées. Aussi Eugénie s'écria-t-elle :

« Bon Dieu ! il est chargé d'affaires intérimaire ! Quelle misérable position ce serait là pour ma sœur ! Mais, je vous en prie, ne m'en parlez pas ! Il y a quelque chose de révoltant à mes yeux dans la pensée d'un mariage entre deux personnes dont les frères ont eu ensemble un duel si fatal.

« Au contraire, il y a là une pensée conciliante, répliqua Narestan. Rappelle-toi le Cid et Chimène. » Berthe seule était tranquille, trop tranquille peut-être. Elle ne doutait pas de l'amour d'Achille ; elle en était sûre, depuis deux ans, depuis son séjour à Bordeaux. Quant à elle, elle ne l'aimait point comme

Marseille, 6 mars.
 Les lettres de Constantinople du 27 février assurent que des concessions ont été faites à la Serbie et ont déjà reçu la sanction du sultan. D'autres concessions seraient accordées à l'Egypte.

Les ambassadeurs des puissances étrangères et particulièrement celui de France, insistent vivement pour la réalisation des réformes promises. Le grand vizir a adopté les bases du code civil Napoléon ; il demanderait, en retour, qu'on abolisse les capitulations ou juridictions particulières dont jouissent les ambassades chrétiennes.

Un combat sanglant a eu lieu, dit-on, en Thessalie. Les insurgés, retranchés sur le plateau d'Orta, auraient repoussé les Turcs dont la perte s'élevait à 300 hommes. La Porte refuse de ratifier l'élection du patriarche grec.

Londres, 7 mars.
 Le Morning-Post publie une pièce qui lui a été adressée par le gouvernement provisoire de la république irlandaise : C'est une proclamation du peuple irlandais, exposant les griefs de l'Irlande contre l'Angleterre et proclamant la république.

Le bruit court que le célèbre voyageur Livingstone a été assassiné en Afrique.

L'écrivain américain Artemus-War est mort hier à Southampton.

La Gazette de la Croix conclut des relevés statistiques, concernant les élections des provinces polonaises, que des raisons de religion et non pas de nationalité ont prévalu, les catholiques allemands ayant généralement voté pour les candidats polonais.

Rome, 6 mars.
 Le Journal de Rome dément le bruit que le Pape ait reçu en audience M. Langrand-Dumonéau et qu'il ait approuvé ou désapprouvé le projet relatif aux biens ecclésiastiques. Le Journal de Rome ajoute qu'il n'y a jamais eu aucune incertitude à cet égard, le Pape ayant immédiatement désapprouvé ce projet.

Florence, 6 mars, soir.
 La Gazette d'Italie croit savoir que le ministre des affaires étrangères a envoyé aux agents diplomatiques italiens à l'étranger une circulaire dans laquelle il explique les nouvelles relations de l'Italie avec la cour de Rome.

L'Italie annonce que le gouvernement égyptien a fait droit à toutes les réclamations des sujets italiens qui avaient été appuyées par le cabinet de Florence.

Dublin, 6 mars, soir.
 Les Féniens ont attaqué et désarmé les postes de police de Stearide et de Glencullen. Ils ont conduit les policiers arrêtés à Greenhill, près de Tallaght, où à 6,000 Féniens sont concentrés.

Les soldats ont amené aujourd'hui à Dublin 208 prisonniers féniens. On a saisi, ici, une quantité considérable d'armes.

Le corps principal des féniens s'avance vers le Nord. 105 jeunes employés ont disparu de Dublin.

Mille féniens ont pris possession du bâtiment du marché à Drogheda. Un combat a eu lieu entre eux et la police. 200 féniens armés ont attaqué la station de police de Kilmalot. D'autres féniens ont attaqué la police à Dermore, à Kilbaha et à Holyross.

L'agitation est immense. Des troupes sont attendues. Dublin, 7 mars, matin.

Aucun nouveau mouvement n'est signalé. Les bandes féniens parcourent les montagnes de Wicklow et Tipperary. 300 féniens ont été arrêtés dans les environs de Dublin. Quelques-uns ont été blessés et plusieurs sont morts à l'hôpital.

Marseille, 7 mars.
 On a reçu ici des avis de Mexico en date du 29 janvier. Le Diario del Imperio, organe officiel, publie une proclamation du général dissident Carrillo qui déclare adhérer à l'empire parce que l'occupation de Matamoros par des navires des Etats-Unis lui paraît révéler les projets de

elle avait aimé Cyrille ; elle n'éprouvait pas la moindre passion pour lui. Mais ce qu'elle avait déclaré à Achille était vrai : il lui était tout à fait agréable, et elle jouait facile de vivre avec lui, d'avoir confiance en lui. Elle ignorait s'il songeait à l'épouser. Pour beaucoup d'hommes, une femme est un fardeau gênant dans leurs carrières. Mais cela ne l'inquiétait point non plus ; avec la résignation que donnent les grandes infortunes, elle n'envisageait l'avenir que pour le remettre entre les mains de Dieu. Elle pensait à Cyrille, comme à l'amant perdu de sa jeunesse ; non plus, cependant, comme à Bordeaux, avec un amour plein de désespoir et de brillantes aspirations. Elle lui avait dit : « Je veux le voir, et puis vivre et mourir tranquille. Elle l'avait vu, époux et père, et maintenant elle faisait bien encore mille vœux pour son bonheur ; mais elle ne désirait rien de lui. Elle n'était ni refroidie, ni indifférente à son égard ; seulement, quand elle songeait à lui, son cœur et son cœur se tournaient vers le Ciel, non plus vers la terre. Fidèle à son principe : « l'amour doit nous rendre meilleurs et plus forts », elle regardait autour d'elle et se demandait : « Qu'y a-t-il donc à faire pour moi ? » Sa profonde solitude, l'effrayait bien un peu, et il lui semblait alors qu'elle devait saisir avec joie la main d'Achille. Un jour elle le pria de lui raconter bien sincèrement toute sa vie passée.

« Je ne le puis ! répondit-il d'un air sombre.

« Cela me déplaît, reprit Berthe, car ce refus m'autorise à penser beaucoup de mal de vous.

« Mais vous-même, répliqua-t-elle évasivement, vous ne m'avez jamais raconté votre vie.

« Inutile ; ma belle-sœur l'a fait pour moi.

gouvernement de ce pays contre la nationalité mexicaine. Carrillo affirme que Juárez a cédé par un traité à la république des Etats-Unis, 15,700 lieues carrées de terrains dans la Basse-Californie. Il dit enfin que la retraite des troupes françaises fait aux Mexicains un devoir de défendre seuls leur nationalité sans distinction de parti.

Les avis de Saigon, du 20 janvier disent que les colonies mobiles françaises continuaient à poursuivre les insurgés du Cambodge.

Marseille, 7 mars.
 On mande d'Athènes, le 28 février : Les correspondances de Candie disent que des combats acharnés ont été livrés pendant trois jours consécutifs, notamment à Itimaria. Les Crétois se seraient avancés jusqu'aux portes de Rethymo. Alors les Turcs auraient menacé les habitants. Les consuls étaient fermés. Plusieurs consuls auraient demandé une enquête sur les faits antérieurs. L'assemblée nationale crétoise avait publié un nouvel appel aux puissances européennes et réclamé leur médiation pour obtenir que l'on ait recours à un plébiscite comme à Nice, en Savoie et à Venise.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la France, sous ce titre « Pas de fausses alarmes », et sous la signature de M. J. Cohen :

« Le Constitutionnel a publié hier un article que plusieurs journaux commentent et discutent aujourd'hui avec une certaine vivacité. Cet article, évidemment destiné, d'un côté, à glorifier les réformes libérales du 19 janvier, de l'autre, à protester contre les impatiences et les violences de langage qui, dans les rangs extrêmes de l'opposition, ont accueilli l'initiative de l'Empereur, a été interprété, notamment par le Journal des Débats, comme une sorte de réquisitoire anticipé contre un écrivain éminent soumis en ce moment à une poursuite judiciaire.

Nous ne pouvons croire que le Constitutionnel ait eu cette pensée, qui serait un oubli regrettable de la réserve que toutes les convenances imposent, en pareille circonstance, à tous les confrères de l'écrivain poursuivi et plus encore peut-être, aux organes du gouvernement. Le Constitutionnel repousserait sans doute le reproche qu'on lui adresse. Quant à nous, nous n'attribuons pas à l'article qu'il a publié l'intention ni la portée qu'on lui prête. Si c'est un réquisitoire, ce n'est ni contre un article ni contre un écrivain, en particulier, qu'il nous paraît dirigé, mais contre un ensemble de manifestations par lesquelles l'opposition avancée a montré une défiance injuste envers l'acte du 19 janvier.

GAZETTE DE FRANCE.

La réponse de la Gazette de France à la

« D'une manière vague et insuffisante, marquée. Elle ne connaissait pas certain caractère ; certaine liaison... »

« Ce ne fut pas une liaison ; mais un amour. Voyez comme je suis franche ! Et vous refusez de l'être, quand vous pardonnez bien plus, sous ce rapport, à votre sexe qu'à notre ! »

« Hélas ! chez moi c'est précisément le contraire : je n'ai eu que des liaisons, jamais d'amour ; voilà pourquoi je crains que vous ne me jugiez trop sévèrement, vous qui êtes si forte au-dessus de nos petites faiblesses, de nos petites lâchetés, de tout ce qu'il y a de vulgaire et de médiocre. »

« Quand Berthe entra, sa sœur lui apprit que la princesse X et la comtesse Z sortaient de chez elle. « Ces dames venaient te féliciter. »

« A quel propos ? demanda la marquise avec indifférence. »

« Sur tes fiançailles répliqua Eugénie. »

« On se presse trop, dit froidement Berthe. Je te donne ma parole que, si je dispose de ma main, tu en seras informée la première. »

« Si tu en disposes jamais, en faveur de M. Ducroz, épargne-m'en la confiance, je t'en prie, car il me serait impossible de vous féliciter, toi, par attention, lui, par colère. Il te flatte de toute façon, et tu te laisses séduire. »

« Ce sont là des termes étrangement durs pour caractériser une inclination ! Quand on se plaît réciproquement, il n'y a plus ni séduction, ni flatterie. — Ton aveuglement passe toutes les bornes ! Tu as du jugement et de la pénétration, Berthe, mais en même temps une telle vanité que tu ne vois pas que

FLEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 9 Mars 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{lle} LA COMTESSE HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XIX. Suite.

« Pourquoi cela ? demanda Berthe indécise. »

« Le moment n'est pas venu de vous le dire, répliqua-t-il d'un ton catégorique. »

« Tout cela, reprit-elle en souriant, à quelque chose de mystérieux qui me donne envie de rester. »

« Vous restez donc ? »

« Je réfléchirai. »

« Oh ! pas trop longtemps, n'est-ce pas ? »

« Non, pas plus de trois semaines. »

Cette fois, Achille ne put s'empêcher de lui prendre et de lui baiser la main. Berthe dit, sans le moindre embarras :

« Voilà comme je suis bonne ! Mes projets m'intéressent moins que ceux d'autrui, et je me félicite seulement de n'avoir encore confié le mien à personne. »

« Elle reprit son genre de vie accoutumée ; ne fréquentant presque plus le monde, et se promenant à pied.

La reproduction est interdite.

question que lui posait, hier, M. Paulin Li-mayrac se trouve intercalée dans un long article de M. Gustave Janicot « les colères du Constitutionnel ».

« Le Constitutionnel », dit la Gazette, voudrait savoir ce que faisait M. de Saint-Priest à Waterloo.

M. le général de Saint-Priest ne faisait rien à Waterloo par la raison bien simple qu'il n'y était pas. Il se trouvait en 1815, dans l'armée du Midi et servait avec la division du général Ernouf, en compagnie du colonel, depuis général d'Hautpoul, grand référendaire du Sénat, sous les ordres de M. le duc d'Angoulême, qui s'efforçait alors de prévenir les conséquences désastreuses du retour de l'île d'Elbe.

On écrit de Vienne au Monde, à la date du 27 février :

En dehors des affaires publiques, le bon viennois ne s'occupe plus à cette heure que du carnaval et de la grande Exposition de Paris. Le Carnaval de cette année est triste comme un deuil, les danses et les suicides sont presque aussi nombreux que les bals. Quant à l'Exposition, on attend avec une vive impatience l'heure de son ouverture pour se précipiter en trains de plaisirs vers la grande cité française. Déjà les préparatifs de départ s'organisent ; on se fait, dans bien des familles, une joie d'aller admirer toutes les productions de l'esprit humain. C'était pour les effrayer, sans doute, que l'on s'est amusé pendant quelques jours à faire courir des bruits inquiétants. « Si l'Exposition allait être renvoyée à l'année prochaine ! » disaient les plus impatientes. Vienne ne s'en consolerait jamais. — Si M. de Bismark, qui est député de Jéricho ou Jérichow, ajoutent hironiquement les faiseurs d'esprit, si M. de Bismark entrerait à Paris avec toutes ses trompettes guerrières au moment de l'Exposition, que deviendrions-nous ! Mais tout cela, n'a servi qu'à exciter de plus en plus la curiosité, et il est certain que pour le bon viennois, si simple et si honnête, lorsqu'il n'est pas juif, le Champ-de-Mars de Paris est actuellement l'une des sept merveilles du monde.

L'UNION

La discussion de la loi sur l'instruction primaire offre l'occasion aux organes des vieux sarts de protester en faveur de ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement. Le caractère funeste de la réglementation des écoles, écrit dans l'Union M. Laurentie, c'est qu'elle se fait, et ce n'est pas nouveau, contre l'action naturelle et conservatrice de la Société catholique. M. Duruy a fait le dénombrement des écoles congréganistes, qui, en dépit des réglemens, croissent en nombre. Qu'est-ce à dire ? sinon que l'instinct public, que le besoin social est de se raidir contre l'omnipotence de l'Etat, appliquée à l'enseignement du peuple ? Et s'il en est ainsi quel est l'office naturel de l'Etat, sinon de laisser à la société la liberté de son instinct et la plénitude de son action ?

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Le Conseil d'Etat s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Empereur pour l'examen du projet de loi sur les réunions publiques. Dans l'après-midi, il y a eu séance du conseil des ministres, également présidée par l'Empereur.

prestige la fortune et la naissance exercent sur Ducrozet. Si tu étais pauvre et d'origine obscure, il ne se soucierait pas de toi.

— Je le crois bien, car alors je ne serais plus ce que je suis, ce que m'ont faite les conditions où je me trouve placée. Si j'étais une paysanne, je n'aurais jamais rencontré M. Ducrozet. Si j'étais une Groenlandaise ou une Hottentote, il ne soupçonnerait même pas mon existence. Prenons donc notre part de la voir s'intéresser à la Berthe qui est là, et non à celle qui n'existe point.

— Tu cherches à m'échapper par des plaisanteries, parce que tu reconnais secrètement la vérité de mes paroles, et que tu ne peux les réfuter.

— Erreur ! Je te dirais très-sérieusement que je ne fais pas un reproche à un homme de s'attacher à une femme riche. Nous sommes tellement gâtées aujourd'hui par le luxe et le confort en tout genre, qu'une fortune qui aurait semblé considérable à nos grands parents est à nos yeux une bagatelle, suffisante tout au plus pour la toilette. Comment un homme fera-t-il face à ces besoins ? C'est faute de le pouvoir que beaucoup restent célibataires. Quant à la naissance, ma bonne Eugénie, des princesses nous enlèvent nos partis en épousant de simples gentilshommes ; les gentilshommes épousent des filles de commerçants, des actrices, des chanteuses, toute femme qui leur plaît. Que nous reste-t-il ? Prenons donc des hommes aimables où nous les rencontrons, sans égard à la différence de classes.

— Tout cela serait superbe, s'écria Eugénie impatientée, s'il ne s'agissait pas tout simplement de justifier une...

— Aujourd'hui a été appelé au tribunal correctionnel de la Seine, le procès intenté à M. Emile de Girardin. L'affluence était considérable. Le rédacteur en chef de La Liberté a présenté lui-même sa défense. M. Senière, imprimeur du journal, était assisté de M. Allou. C'est M. Lepelletier qui a soutenu l'accusation.

— S'il fallait en croire un bruit répandu dans le monde politique, l'Angleterre refuserait toute coopération à la pression diplomatique sur la Turquie.

— Le gouvernement portugais vient de présenter aux Cortès un projet de loi pour la suppression de la peine de mort et sa commutation en celle des travaux forcés.

— Il y a eu avant-hier quarante-quatre ans, que Louis XVIII a signé l'ordonnance royale autorisant la création du premier chemin de fer français, celui d'Andrézieux à Roanne. Ce tronçon avait 55 kilomètres.

— Les appréciations sont diverses au sujet du projet de rémunération nationale à M. de Lamartine. Nous admirons profondément l'immense talent du chantre de Child Harold ; si nous jugeons l'homme, nous ne pouvons nous défendre de lui demander compte des circonstances qui l'ont amené à sa position présente. On croit que le chiffre de 400,000 fr. sera dépassé comme allocation.

— La Commission municipale de la Seine a voté la concession de la rue de l'Impératrice à la Société Immobilière.

— Un journal assure que M. le ministre de l'Intérieur vient de décider, par mesure générale, que la limite d'âge pour les commissaires de police serait fixée à 60 ans. Cette mesure va, paraît-il, être immédiatement appliquée à tous les commissaires qui ont atteint cet âge.

— Les questions si délicates du travail et du salaire s'agitent de nouveau à l'heure qu'il est dans certaines industries. Depuis quelques jours on signale une grève des ouvriers bronziers à Paris. Cette grève serait née de conflits particuliers, avant de se généraliser, et elle aurait un caractère tout nouveau, en ce qu'elle a été déclarée presque simultanément par les patrons et par les ouvriers.

On compte près de 6,000 ouvriers bronziers à Paris, et l'on estime le produit de leur travail à près de 40 millions.

— Le Moniteur de l'armée publie la note suivante sur la nouvelle tenue de l'infanterie de ligne :

Depuis quelque temps les journaux ont souvent entretenu leurs lecteurs de diverses modifications qui, selon eux, allaient être apportées à la tenue de l'infanterie de ligne. Mais, jusqu'à présent, il ne s'agissait que de simples essais non suivis d'application, et aucun projet n'avait paru susceptible d'être adopté.

Nous croyons être bien informés en annonçant aujourd'hui qu'une décision vient d'être prise à ce sujet.

Condamné par l'expérience, l'uniforme actuel de ligne va être transformé, et cette mesure, préparée pendant ministère de Son Exc. le maréchal Randon, est à la veille de recevoir son exécution.

Voici les dispositions principales du nouveau projet :

Au shako en cuir, lourd et dur qu'il fallait abandonner lorsque l'on entrait en campagne, sera substituée une coiffure, en drap garantie, à la fois légère, commode et élégante. L'ai-

— Puisque tu me comprends assez mal pour voir une justification dans mes paroles, il serait ennuyeux et superflu d'échanger un mot de plus sur ce sujet, » répliqua Berthe avec un sang-froid imperturbable ; et elle rompit l'entretien en s'asseyant à son piano.

Elle avait repris son habitude d'autrefois de se reposer et de s'épancher à l'aide de cet instrument ; elle mettait dans ses accords les poésies pour lesquelles ses lèvres ne trouvaient point de mots. La musique était redevenue pour elle une rose sans épines, conquise vaillamment de sa propre main qui les avait arrachées toutes unes à une. Elle était à Nice depuis près de quatre mois, et le printemps y était toute sa splendeur.

« C'est ici que j'ai retrouvée la vie, se disait Berthe. Ce charmant séjour rend à d'autres la santé du corps, la force des nerfs. Il m'a donné davantage, à moi ; j'y ai subi une de ces cures morales qui cicatrisent les blessures de l'âme. »

Ici l'image de Cyrille surgit devant elle. Elle la regarda fixement, sans baisser les yeux. « Oh ! dit-elle à demi-voix, c'est toi, c'est mon amour pour toi qui m'a initiée au mystère des douleurs ; nous n'y succombons pas quand nous ne sommes point des lâches. » Son cœur battait d'une douce joie ; elle se sentait presque heureuse ! Assise au bord de la mer, elle prêtait l'oreille au léger murmure des vagues qui venaient mourir à ses pieds. Qui se lasse jamais de l'entendre ? Le langage des flots, comme celui de l'amour, semble toujours nouveau. Mais il n'existe point de sentiments, c'est chose certaine. Sinon, le cœur de Berthe n'aurait point battu si léger et si content.

La suite au prochain numéro.

grette actuelle sera remplacée par un pompon.

L'habit se rapprochera de l'ancienne tunique, mais avec des pans plus courts.

La veste sera supprimée.

On reprendra la capote grise avec taille pour les sous-officiers, sans taille pour le soldat. Il a été reconnu que ce vêtement était celui que la troupe préférerait.

L'expérience ayant démontré les inconvénients du pantalon bouffant, qui se coupe en divers endroits et gêne la marche du soldat, l'usage en est décidément abandonné. Il sera remplacé par un pantalon tombant sur la cheussure, à peu près semblable à celui de la garde, mais sans bandes.

La guêtre blanche continuera à être en usage, ainsi que la guêtre en cuir ; seulement, cette dernière s'assujettira par des boucles au lieu de lacets.

Nul doute que l'armée ne se montre satisfaite de ces modifications.

— Il est question de supprimer les corps de musique dans les régiments de cavalerie.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, VOIRS. Rows include 14 Jeudi, 15 Vendr, 16 Samedi with corresponding feast days and locations like Montcabrier, Figeac, Prayssac, Cornac.

Par décision du 6 mars courant, S. Exc. le Maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, a accordé, au nom de Sa Majesté, des secours aux parents des enfants nés le 16 mars 1856, dont les noms suivent, savoir :

- Au sieur Caniac (François), cultivateur, à Flanjac, 100 francs. Au sieur Calmon (Pierre), instituteurs, à St-Félix, 100 fr. Au sieur Laporte (Jean), tisserand, à Vaylats, 100 fr.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique fait savoir aux délégués de toutes les sociétés savantes de France qu'ils seront reçus à la Sorbonne du 13 au 26 avril, et qu'à la suite de leurs séances, le 27, il y aura une distribution générale de récompenses. Les compagnies de chemins de fer auront des trains à prix réduits, dit-on, pour les délégués.

Le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Cahors pour le Carême de 1867, a été lu dimanche dernier dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Voici le dispositif :

Art. I. — En vertu d'un Indult de S. Siège, nous permettons pour le Carême l'usage des aliments gras les Dimanche, Lundi, Mardi, Jeudi de chaque semaine, depuis le Jeudi après les Cendres inclusivement, jusqu'au Jeudi de la semaine de la Passion, aussi inclusivement. Les personnes qui sont obligées au jeûne ne pourront user de cette permission qu'au repas principal.

Art. II. — Les jours où la viande est permise, il est interdit d'user en même temps de poisson, même le Dimanche.

Art. III. — Nous continuons, pour le Carême et pour toute l'année, la permission d'employer la graisse ou le lard haché dans la préparation des aliments maigres, en exceptant comme à l'ordinaire les collations et les quatre derniers jours de la Semaine Sainte.

Art. IV. — Nous autorisons l'usage de œufs, tous les jours de Carême, excepté le Vendredi Saint, et celui du laitage à la collation pendant tout le Carême et pendant l'année.

Art. V. — Les confesseurs pourront accorder des permissions plus étendues et même dispenser de la loi du jeûne les personnes qu'ils jugeront avoir des raisons suffisantes pour cela.

Art. VI. — Tous ceux qui useront de la dispense générale de l'abstinence, ou qui obtiendront des dispenses particulières, sont obligés rigoureusement à faire, comme compensation, une aumône proportionnée à leurs moyens et à l'étendue des dispenses qu'ils auront obtenues.

Cette aumône sera remise entre les mains de MM. les Curés ou versée à la quête de Pâques. Le produit en est destiné à venir en aide aux jeunes gens qui désirent se consacrer au sacerdoce et n'ont pas les ressources suffisantes pour leur éducation ecclésiastique.

Le besoin que nous avons de sujets pour combler les vides qui se font tous les jours, et les demandes de secours qui nous arrivent plus nombreuses et plus pressantes, nous font un devoir d'appeler l'attention de nos chers coopérateurs et diocésains sur l'importance capitale de cette œuvre. Nous les conjurons de répondre généreusement à notre appel par une aumône qui sera, le témoignage de leur zèle et de leur amour pour l'Eglise.

Art. VII. Nous rappelons aux fidèles de Notre Diocèse qu'outre l'aumône obligée pour les dispenses obtenues, ils doivent s'en imposer d'autres pour venir au

secours des pauvres et aider l'Eglise dans ses différentes œuvres. Parmi ces œuvres que nous voudrions voir s'affermir et s'accroître dans Notre Diocèse, nous leur recommandons celle du Denier de St. Pierre dont l'importance ne saurait échapper à la foi intelligente, et l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Art. VIII. — Nous engageons MM. les Curés à consacrer les premiers jours de Carême aux enfants qui n'ont pas fait leur première communion. Il est important de cultiver de bonne heure l'âme de ces enfants et de les préparer à la confession par des instructions spéciales.

Art. IX. — On fera au moins deux fois par semaine une instruction ou lecture, principalement sur les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie. Nous autorisons ces jours là la bénédiction du Saint Sacrement avec le Saint Ciboire.

Nous avons appris avec grand plaisir que MM. les Curés se prétaient mutuellement leurs concours pour les instructions et les confessions du Carême. Nous ne saurions trop encourager cet usage propre à produire les meilleurs résultats.

Plusieurs Curés ont la coutume de faire publiquement le Chemin de la Croix tous les Vendredis de Carême. Nous recommandons particulièrement ces saints exercices pour rappeler aux fidèles l'esprit qui doit les animer pendant la sainte quarantaine.

Art. X. — Le temps pascal commencera le quatrième Dimanche de Carême pour finir le Dimanche du Bon pasteur. Toutefois, pour les paroisses que nous devons cette année visiter avant cette époque, nous fixons l'ouverture des Pâques au moment de notre passage.

La communion pascale doit se faire dans l'église paroissiale, à moins d'une permission expresse du Curé ; il n'en est pas de même de la confession qui peut se faire à tout Prêtre approuvé.

Art. XI. — Comme les années précédentes, nous permettons l'usage des aliments gras pendant les trois jours des Rogations.

Vendredi 15 mars 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

Par M. AMIGUES, professeur de mathématiques, parlera de l'Hypothèse de Laplace sur l'origine du système solaire.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 18 au 23 février 1867.

- Mathématiques élémentaires. Travaux graphiques. — 1 Vertut ; 2 Massé. Mathématiques préparatoires. Histoire. — 4 Cayla ; 2 Théron. Travaux graphiques. — 4 Desprats ; 2 Soulié. Rhétorique. Histoire. — 1 Albert ; 2 Lacarrière. Vers latins. — 1 Larroumet ; 2 Sabrié. Troisième. Vers latins. — 1 Queyssac ; 2 Sol. Quatrième. Thème grec. — 1 Tardieu ; 2 Ausset. Cinquième. Anglais. — 4 Dupuy ; 2 Roussel. Sixième. Exercices grecs. — Lasfargues ; 2 Mayzen. Septième. Histoire et géographie. — 1 Largeteau ; 2 Deypre. Huitième. Exercices latins. — 1 Delmas (Jean) ; 2 Valmary. Classe préparatoire. Première division. Lecture. — 4 Daynard ; 2 Calmels. Deuxième division. Lecture. — 1 Lavoisot ; 2 Lescale. Troisième division. Lecture. — 1 Tardieu ; 2 Cagnac. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Histoire. — 1 Nouvel ; 2 Capitani. Première année. Histoire. — 1 Lestandi ; 2 Villas. Année préparatoire. Français. — 1 Garrigou ; 2 Périé.

Le Proviseur, RICHAUD.

Théâtre

Je suis allé voir, l'autre jour, une jeune et charmante dame que, sur la foi du programme, et des représentations antérieures, j'avais vivement engagée à aller au Théâtre, dimanche dernier. J'aurais mieux fait de remettre ma visite ! Vous allez en juger :

La Dame. — Vous voilà, Monsieur, eh ! bien, vous arrivez à propos.

Moi. — Vous êtes mille fois trop bonne, Madame, et je vous salue un gré infini de votre bienveillance.

La Dame. — Comment ?

Moi. — Certes, vous me faites l'honneur de me dire que j'arrive à propos. N'est-ce pas la chose la plus rare et la plus merveilleuse, et combien peu d'hommes peuvent s'en flatter. Le plus souvent, hélas ! on arrive trop tôt ou... trop tard. Donc, je suis heureux, et je vous remercie du compliment.

La Dame. — Permettez-moi de vous dire que voilà de la fatuité. Savez-vous, d'abord, si j'ai voulu vous faire un compliment ?

Moi. — Dam, je l'ai pensé, puisque vous trouviez que j'arrive à propos. Je commence à croire que je me suis trompé.

La Dame. — Complètement. Loin d'avoir des compliments à vous adresser, ce sont des reproches que vous méritez, et j'entendais dire que vous arriviez à propos pour les recevoir.

Moi. — Comment ai-je fait pour les encourir ? En vérité, Madame, je ne sais quelle est ma faute, ou plutôt quel est mon crime ; de grâce, faites-le moi connaître, et j'essaierai, s'il est possible, de me disculper.

La Dame. — Ce sera difficile, je vous en préviens, et je doute que vos efforts, à cet endroit, puissent avoir quelque chance de succès.

Moi. — Vous m'avez donc condamné d'avance et sans m'entendre ? Vous êtes injuste.

La Dame. — Il n'est nul besoin de vous entendre. Le fait est là. Ne m'avez-vous pas engagée à aller au Théâtre, dimanche, et ne m'avez-vous pas, en me promettant le plus charmant, le plus agréable des spec-

tacles, entraînée dans le plus abominable guet-à-pens?

Moi. — Com ment, Madame, dans un guet-à-pens? La Dame. — Certes, et des plus odieux. D'abord, il faisait un froid!... que ce qui se passait sur la scène n'était pas de nature à faire oublier.

Voyons, convenez-en, mon indulgence est peut-être à ce prix, est-il possible d'interpréter plus... faiblement le vaudeville si spirituellement écrit qui a nom : *La veuve au Camélia*. Est-il permis de chanter d'une manière aussi... insuflisante? Voyons, dites.

Moi. — Mon Dieu, Madame, vous m'embarrassez, je vous assure, par une question posée en termes aussi nets. Sans doute, il est possible de jouer beaucoup mieux, et de chanter beaucoup plus juste, mais faut-il encore tenir compte d'une infinité de circonstances qui ont bien leur valeur. — Voyons franchement, Madame, pensez-vous qu'une soubrette puisse rendre un rôle de grande dame, comme le rendrait une actrice ordinairement chargée des rôles de ce genre; qu'un comique forcé puisse rendre d'une manière irréprochable un rôle de comique sérieux? — Non, n'est-ce pas. Et pourtant c'est ce qui est arrivé dimanche pour *La veuve au Camélia*. Donc, un peu d'indulgence.

La Dame. — Peut-être avez-vous un peu raison, mais les autres pièces?

Moi. — A mon tour, je conviendrai qu'on aurait pu mieux choisir, peut-être, mais, enfin, cette enfant de sept ans ne vous a-t-elle pas intéressée par son gentil babil et son précoce aplomb? La pièce est faite pour elle, les autres personnages sont des comparses pour ainsi dire sans importance; et puis le domestique naïf et peureux, après le pâté de Strasbourg, vous savez, n'a-t-il pas trouvé grâce devant votre rire? La *Femme qui se grise* a été bien jouée, et je ne pense pas que les *Deux Gilles* vous aient laissée partir sous une triste impression.

La Dame. — Vous avez beau faire, vous pourrez me convaincre que j'ai exagéré peut-être, mais vous m'avez promis monts et merveilles, et j'ai été cruellement déçapointée.

Moi. — Vous êtes sévère pour moi plus encore que pour nos pauvres artistes. — J'espère que vous serez indulgente pour moi, comme pour eux.

De nouveaux pensionnaires vont arriver à M. de Beer; M^{lle} Adèle de Beer, qu'une assez grave indisposition avait jusqu'à ce jour tenue loin de la scène, va reprendre ses rôles, et on m'assure qu'elle a une voix charmante à laquelle elle a dû, dans plusieurs opéras comiques, et notamment dans *les Noces de Jeannette*, *la Nuit blanche*, etc., les succès les plus flatteurs. — Donc, avant de nous condamner, les uns et les autres, attendez, de grâce, que la troupe soit complète et que chacun soit à sa place et sur le terrain qui convient à son genre. Est-ce chose convenue, Madame?

La Dame. — Soit, vous vous défendez avec tant de conviction que je ne veux pas avoir prononcé un jugement sans appel. Je vous attends, vous et vos artistes à une prochaine représentation, mais cette fois, je jugerai en dernier ressort.

Je remerciai la Dame, me retirai heureux de ne pas avoir été complètement battu, mais un peu inquiet sur les suites de mes promesses. — Je prie M. de Beer et ses artistes de faire tous leurs efforts pour qu'une autre fois, je ne sois point l'objet de reproches de ce genre qui, au fond, j'en conviens, étaient un peu mérités.

DIRECTION, M. GÉRARD DE BEER.

Dimanche, 10 mars 1867,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Une nuit blanche, opéra comique en un acte. — Les deux Sourds, comédie nouvelle en un acte, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 8 novembre 1866. — Les erreurs du bel âge, comédie-vaudeville en un acte. — La corde sensible, vaudeville en un acte.

Bureaux à 7 heures. — On commencera à 8 heures très-précises.

Jeudi 44 mars 1867.

PREMIERS DÉBUTS DE

M. Lovendal-Laruelle, ténor grime, premier comique marqué, père-noble.
Mlle Anna Champy, grand premier rôle, premier rôle jeune.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.

7 mars Ayot (Jean), cultiv. et Carmaran (Marie).

Décès.

6 mars Blanc (M.), sœur de charité, 62 ans, (hospice)

7 — Cammas (M.), 69 ans rue Nanphase.

Pour la chronique locale A. Layrou.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ

AVEC LES SEMELLES LACROIX

(R. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.

Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1^o Des obligations communales de 500 fr. 5 % remboursables par voie de tirage au sort.
2^o Des obligations communales 5 % de 3 ans à 10 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; dans les départements, chez les Receveurs des Finances représentants du Crédit foncier, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Jurisprudence

La Cour impériale de Lyon vient de rendre un arrêt qui n'intéresse pas moins le monde agricole que le monde cynégétique.

Cet arrêt range les lapins de garenne dans la classe des animaux nuisibles, sans se préoccuper de la question de savoir s'il existe un

arrêté préfectoral, et décide que la chasse des lapins aux furets peut avoir lieu en tout temps, du fait du propriétaire auquel ils causent un dommage, ce moyen étant indiqué par la loi de 1844.

Dernières Nouvelles.

La séance du Corps législatif s'est ouverte aujourd'hui par la présentation de la demande d'interpellation de M. Thiers relativement à la politique extérieure. Elle est signée de MM. Lambercht, Allèze-Claparède, Ansolme, etc. — Il est à remarquer que cette proposition est faite en-dehors du concours de l'opposition de gauche proprement dite. — Les bureaux examineront demain la demande de M. Thiers; ils se prononceront, sans aucun doute, pour l'autorisation et la discussion pourra s'ouvrir lundi ou mardi.

M. Berryer a présenté quelques observations au sujet du *Livre jaune*. L'honorable membre aurait voulu qu'il fût plus explicite au sujet des affaires du Mexique et de l'Italie. — M. Schneider, qui présidait en l'absence de M. Walewski, a dit que la remarque serait portée à la connaissance de M. le Ministre d'Etat non présent à la séance.

Après ces incidents, la Chambre a repris la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire. M. Havin a parlé contre le projet.

— Au Sénat, qui s'est réuni aujourd'hui en séance générale; M. Troplong a donné lecture de son rapport sur le projet de sénatus-consulte modifiant l'article 20 de la Constitution.

— Le tribunal correctionnel de la Seine vient de prononcer son jugement dans l'affaire contre M. de Girardin. Le rédacteur-proprétaire de la *Liberté* est condamné à 5,000 fr. d'amende et M. Serrière, imprimeur, à 100 fr. Les considérants du jugement admettent des circonstances atténuantes, ce qui permet la substitution de l'amende à la peine de l'emprisonnement. Il est probable que si le tribunal a écarté cette dernière pénalité, c'est qu'il a voulu s'inspirer de l'esprit qui réglementera les nouvelles lois sur la presse.

— M. de Girardin annonce qu'il fait appel du jugement qui l'a condamné à 5,000 fr. d'amende.

Pour extrait : A. Layrou.

Variétés

Le Tour du monde à l'Exposition universelle

Vers l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue de Solfren, on voit se dresser la charpente d'un vaste édifice surmonté de deux coupôles. C'est le palais destiné au bey de Tunis, qui doit en faire un séjour de deux mois. On y arrive par un perron en marbre de trois mètres et demi de haut, décoré de lions également en marbre.

Au centre se trouve le *patio*, cour intérieure rafraîchie par une fontaine jaillissante et entourée de portiques. Au salon de réception est annexé un *moncharabieh* (pièce où l'on se rafraîchit). C'est une sorte de verandah suspendue, enveloppée de jalousies, où se tiennent habituellement les femmes et d'où l'on voit sans être vu. Toutes les pièces sont entourées de divans. Les lits se composent d'une natte, de matelas et de couvertures; l'usage des draps est ignoré.

Des deux côtés du perron sont destinées pour les animaux féroces; lions ou panthères. Il en viendra en 1867. Sur le côté gauche, s'étend un grand bazar aménagé par des ouvriers tunisiens. On y vendra tous les produits du pays, et il y aura des vendueuses. Un barbier y rasera; un notaire y rédigera des actes; un sculpteur y fera des *arabis* (découpages); un autre artiste y confectionnera de la sparterie en lianes. Sur le côté droit, il y aura un café, où l'on consommera les boissons du pays, et le couscoussou national. On y sera servi par des Tunisiens et des Tunisiennes.

Le Maroc sera représenté dans le parc du Champ-de-Mars par une grande tente impériale en soie et or, et de petites tentes de chefs. On y verra de nombreuses fontaines isolées, des plantations et des instruments aratoires.

Le royaume de Siam aura deux écuries pour chevaux et deux écuries pour éléphants. On y verra au moins un éléphant blanc.

L'exposition chinoise sera des plus attrayantes. On élève pour ce pays un pavillon élégant, dont le pourtour forme un bazar où se tiendront quatre chinois et quatre chinoises. A l'intérieur se trouveront deux salons, disposés en musée et cabinet de lecture. Au-dessus, il y aura une grande terrasse couverte, où l'on consommera du thé préparé à la chinoise, et des aliments du pays. Le service sera fait par des femmes.

Mais ce qu'il y aura de plus curieux, c'est une estrade sur laquelle paraîtront des comé-

diens chinois dansant des ballets et jouant des pantomimes. Un théâtre chinois à Paris. Jean Pacot et Dumamet retrouveront Pékin sur les bords de la Seine.

L'Egypte ancienne sera représentée par le musée de Boullak, pour lequel on a élevé un magnifique temple dédié à Atbor. L'Egypte contemporaine offrira un *okel*, vaste assemblage d'établissements et de logements de toute sorte. Il y aura des ouvriers de diverses professions exerçant leur industrie, et des salles de consommation en tout genre. Cinquante égyptiens et égyptiennes y habiteront.

La Russie fait largement les choses. Elle expose dans le parc ses produits et ses mœurs. Les machines agricoles et le logement de six moujicks occuperont un immense hangar de style russe. Au centre du terrain, se trouve un *isbah* ou maison de paysan bâtie avec des sapins ronds posés horizontalement les uns sur les autres. L'habitation est singulière et mérite une description.

Au rez-de-chaussée sont les étables. Un escalier extérieur conduit au logement composé d'une grande pièce pour les époux, et d'une petite pour les enfants. Dans un angle orné de panneaux dorés et enluminés, on voit une petite statue de la Vierge noire, au-dessous de laquelle on place les huiles saintes. Une lampe est constamment allumée devant ce palladium du foyer domestique qu'on appelle *ichon*.

Le bâtiment des écuries est très vaste. Il contient une salle d'exposition où les chevaux sont placés parallèlement au mur pour qu'on puisse mieux les apprécier en détail. Cette salle est destinée à dix chevaux types. L'écurie, proprement dite, contiendra quatorze chevaux de luxe, valant chacun environ 20,000 roubles (64,000 francs).

A peu de distance on monte une *yourta*. C'est l'habitation nationale des cosaques et des tatars nomades. Figurez-vous une ruche en feutrage cousus, éclairée et aérée par un trou placé au sommet. L'intérieur de la *yourta* est quelquefois très richement décoré.

Près de la *yourta* se dresse un mât en haut duquel est suspendu un tonneau ouvert et une branche d'arbre bénie. Cela s'appelle un mât à sansonnets. Les oiseaux voyageurs y font leur nid. Les Russes sont persuadés que c'est un porte-bonheur pour leur habitation.

Pour extrait : A. Layrou.

Faits Divers

— On pense que cette année le camp de Châlons sera commandé par le maréchal Forés, et qu'il sera ouvert dans la première quinzaine de mai.

— Par suite du prix élevé des denrées de toute espèce, les ordinaires des corps de troupe de ligne éprouvent les plus grandes difficultés pour assurer l'alimentation des hommes. L'Empereur, prenant en considération cette situation qui ne pourra que s'aggraver, à Paris, pendant l'exposition universelle, a bien voulu, sur la proposition de S. Exc. le Maréchal ministre de la guerre, décider qu'il sera accordé à ces troupes un supplément par homme et par jour de trois centimes à Paris et de deux centimes dans la banlieue, depuis le 1^{er} avril prochain jusqu'à la clôture de l'exposition qui, d'après le décret du 1^{er} février 1865, doit finir le 30 septembre 1867.

Malgré les déclarations répétées du gouvernement, certains journaux insinuent que l'ouverture de l'Exposition ne pourra avoir lieu le 1^{er} avril. Le *Moniteur*, par la note suivante, dément expressément ces allégations :

« Depuis le 1^{er} février, l'Empereur a visité à plusieurs reprises le palais et le parc du Champ-de-Mars. La grande galerie du travail et diverses installations du parc ont particulièrement attiré son attention.

« Sa Majesté a daigné exprimer sa vive satisfaction sur les divers détails de l'entreprise, et elle a pu s'assurer que l'Exposition serait entièrement prête au jour fixé pour l'ouverture. »

LES VINS ET EAUX-DE-VIE A L'EXPOSITION.

Les producteurs viticoles tiennent à honneur et nous les félicitons de concourir dignement à l'Exposition universelle. La Bourgogne aura ses buffets étiquetés, le Bordelais les siens et aussi les coteaux du Rhône et de l'Hérault, sans oublier les plaines du Berry les pentes de la Touraine et les excellents vins du Lot.

Quant aux spiritueux proprement dits, nos distillateurs et nos négociants se mettent en mesure de prouver ce que valent, comparés aux mixtures justement abominées des gourmets, les produits issus du jus de la treille, vieux style. Cet ainsi que le comice agricole de santé organise une exposition des vins et eaux-de-vie de l'arrondissement. L'exemple qu'il donne sera certainement imité dans les Charentes.

— Peu de souverains ont une existence plus laborieuse que S. S. Pie IX. Il ne dort jamais plus de sept heures. Le matin, dès six heures, il se lève, et sa première occupation est de dire sa messe. Il lit ensuite son bréviaire et entend une autre messe. Alors il prend une légère réfection et s'installe à son bureau, dans son cabinet de travail, où il reçoit, à partir de huit heures, les personnes admises à l'audience.

Le nombre de ces personnes est souvent tel que Sa Sainteté est obligée, pour contenir tous ceux qui, de toutes les parties du monde, sont venus lui demander sa bénédiction, de donner audience à 5 ou 600 fidèles en même temps.

Dans ces cas, on range les groupes le long d'une des grandes salles du palais du Vatican; le Saint-Père passe devant eux lentement, adresse à chacun une bonne parole, les réunit autour de lui, en cercle, leur fait une allocution paternelle et les congédie enfin généralement émerveillés de son esprit, de sa simplicité, de l'aménité rare avec laquelle il accueille ceux qui l'abordent.

A dix heures du matin, le cardinal Antonelli, ou à son défaut, Mgr Berardi, sous-secrétaire d'Etat, vient rendre compte au Souverain pontife des affaires du gouvernement. Les autres ministres arrivent après le président du conseil.

A onze heures et demie, les audiences reprennent jusqu'à une heure. A une heure, le Saint-Père déjeûne modestement; sa table est d'une extrême frugalité. Puis il dit son bréviaire et sort en voiture, ou bien se promène dans les jardins de Vatican.

A cinq heures, Pie IX rentre dans son cabinet de travail et y donne encore audience, souvent jusqu'à neuf heures; à neuf heures il soupe; à dix heures il fait sa prière et se couche.

Voilà la vie réglée que mène le Saint-Père, malgré ses soixante-seize ans, qu'il continue à porter d'une façon merveilleuse.

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les pharmacies.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le *sang* (apoplexie) ou les *humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature de DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

VINAIGRE de toilette COS-

MACETI.

Supérieur sur son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes. — Dépôt chez les Parfumeurs.

Toutes les maladies de l'estomac, toutes celles des intestins, du foie, les rhumatismes, les dartres, les constipations habituelles, ophtalmies, l'asthme, les catarrhes, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., sont radicalement guéris par l'emploi de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux. 40 années d'un succès sans exemples, plus de 200,000 cures authentiquement constatées justifient la popularité universelle de cet incomparable médicament et son incontestable supériorité sur toute les médications connues.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, 20.

La douce Revalscière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Plaskow, madame la marquise de Braham, etc., etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil. 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalscière chocolatée aux mêmes prix.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la *Palvérine Appert*, bien supérieure aux autres qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants; la *Palvérine d'Appert* agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

RESTAURANT

Le Sr LHERM a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir un Restaurant, rue des Mirépoises, Portail des Augustins.

AVIS A NOS ABONNÉS

Le numéro spécimen de l'Exposition universelle de 1867 illustrée, vient de paraître. La précision du texte et l'exactitude des dessins égale...

Dans l'intérêt de nos abonnés nous venons de nous assurer l'envoi des livraisons de cet ouvrage.

Nos abonnés seulement pourront les faire prendre dans nos bureaux à raison de 30 cent. l'une, au lieu de 50 cent. en librairie.

Nous engageons vivement ceux de nos abonnés qui voudraient souscrire, à nous adresser immédiatement leur adhésion.

60 livraisons de L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 ILLUSTRÉE paraîtront successivement d'ici au 20 octobre.

AVIS

M. FERARY, retenu à Aurillac par une indisposition, est obligé de retarder son arrivée à Cahors.

Annonces Judiciaires.

ET ADMINISTRATIVES

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Etude de M. BOUSQUET-PONTIE, avoué à Figeac.

Le vendredi 12 avril 1867, à huit heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des immeubles des mineurs Adrien et Pierre Marion.

Etude de M. Gabriel DUSSEY, avoué à Figeac.

La vente des biens indivis entre les mineurs Jeanne et Félix Capus, mineurs et Germaine Léontine Capus devenue majeure, aura lieu le 24 mars 1867, à deux heures de l'après-midi, pardevant M. Fau, notaire à Corn.

Etude de M. BÉVILLE, avoué à Figeac.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal en date du 27 février dernier, Delphine Saint-Chamand a formé devant le dit tribunal sa demande en séparation de biens, d'avec son mari Jean-Antoine Bouysson.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le 30 mars courant à 11 heures du matin au tribunal de Cahors aura lieu la vente des immeubles de

Jean Lacaze propriétaire habitant et domicilié de la commune d'Arcambal. Mise à prix 4,990 fr.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris: Un an... 52 fr. (au lieu de 64 fr.) Six mois... 26 fr. (au lieu de 32 fr.) Trois mois... 13 fr. (au lieu de 16 fr.) Un mois... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef: AUGUSTE VITU

Bureaux: 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris

54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés: A LAYTOU

LIBRAIRIE J. U. CALMETTE, A CAHORS

JUSQU'AU 12 MARS.

D'ALFRED DE MUSSET

PASSÉ CETTE ÉPOQUE ELLES SERONT VENDUES 15 fr.

On a donc à écrire de suite pour les avoir pour 12 francs.

La 18e livraison des FABLES DE LAFONTAINE a paru, elles sont illustrées

d'un dessin, en tête de chaque FABLE, de 80 Grands Sujets Cols-de-Lampe, lettrés, ornés, par GUSTAVE DORÉ. — L'ouvrage sera composé de 60 livr. à 30 c. tout au 30 fr. Q. ORATHI FLACCI, Opéra Illustré par CHRIST. GUIL. MITSCHERLICH, etc. — 2 volumes in 8°, 1/2 reliure. — non rognés. — Lipsiae 1800.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler.

FONDERIE DE METAUX 2e FUSION

FONTE, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

SAMBIN ET BESANÇON

FAUBOURG S'-GEORGES

Charrettes, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastre, Pitons de Rampe, Croix, Appuis de Communion, Vis de pressoir, Pièces s' Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE BELLE ET RICHE COLLECTION DE TABLEAUX

TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES

LE LUNDI 11 MARS 1867 ET JOURS SUIVANTS, à deux heures après-midi.

GRANDE SALLE DE LA MAIRIE, A CAHORS.

EXPOSITION PUBLIQUE DIMANCHE PROCHAIN 11 MARS.

Depuis 10 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir.

Ces Tableaux sont signés des maîtres les plus en renom.

MESSIEURS LES AMATEURS SONT INVITÉS A VENIR VISITER LA GALERIE.

Cette vente sera faite par le ministère de M. Daubanes, huissier.

PHOSPHATE DE FER

De LERA pharmacien, docteur en sciences. Sans forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang.

TOULOUSE GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHEVEMENT DE L'ÉGLISE S.-ÉTIENNE CAPITAL UN MILLION

GRAND LOT, 100,000 FR. Par arrêté préfectoral en date du 13 Janvier 1867.

TIRAGE 31 MARS

Table with 2 columns: Lot, Montant. Rows: 1000, 2000, 5000, 10000, 15000, 20000.

DIRECTEUR GÉRANT

M. EMILE LAUROUX, banquier, à Toulouse. VENTE À CAHORS chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale

CHOCOLAT-MENIER

On sait que ce fut la Maison MENIER qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant.

Ce fractionnement, qu'on croirait sans importance, aura pour effet de rendre un vrai service aux petites bourses, en leur donnant le moyen de se procurer, pour 50 centimes, une tablette de chocolat de qualité supérieure, avec tous les signes d'une provenance authentique.

PHOSPHO-GUANO

GAULET, LEFEBVRE ET C°, à Paris et au Havre. VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition, contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cargardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

VIN DE QUINIU D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause.

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau.

PERLES D'ETHER DU D. CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D. BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: Cahors, Vinel; Figeac, Puél; Gourdon, Cabanès; Souillac, Planacassagne; Labastide-Murat, Doumer.

POUMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

JACQUES SEGUY

PEINTRE MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.



MASTIC L'HOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs pour GREFFER A FROID et clarifier les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES.

POUR ENLEVER LES TACHES

DE SALETTE ET SANS ODEUR. ECRILATE EXTRAIT ECRILATE

PASTILLES DETHAN

MAUX DE GORGE, Inflammations de la Boûche. AU SEL DE BERTHOLET (Chlorate de potasse). Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, névralgies, et les inflammations de la boûche.

DULAC SUCCESSEUR

PHARMACIE LACOMBE SUR LES FOSSÉS. CORPS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS. GUERISON ASSURÉE SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, A L. 50 c.